RCS : LA ROCHE SUR YON
Code greffe : 8501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00465
Numéro SIREN : 750 836 033
Nom ou dénomination : ABEILLE TAXI

Ce dépôt a été enregistré le 28/09/2022 sous le numéro de dépôt 10711

ABEILLE TAXI
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 9 rue des Boutons d'or - 85750 ANGLES
750 836 033 RCS LA ROCHE SUR YON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 6 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 6 septembre,
A 18 heures,

La société **TAXI DU GRAND LITTORAL**, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 9 rue des Boutons d'or, 85750 ANGLES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 900 719 550 RCS LA ROCHE SUR YON,
Représentée par son Président, Monsieur Frédéric ALLAIN,

Associée unique de la société ABEILLE TAXI,

En présence de Monsieur Frédéric ALLAIN, Président non associé de la Société, et de Madame Nathalie AUFRERE,

A pris la décision suivante relative à la nomination d'un Directeur Général.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, sur proposition du Président, nomme en qualité de Directrice Générale, sans limitation de durée, sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du mandat du Président :

Madame Nathalie AUFRERE
Née à CHATEAUROUX (36) le 14 mai 1968
De nationalité française
Demeurant 36 rue Ferdinand Buisson - 85000 LA ROCHE SUR YON.

Conformément aux dispositions des statuts, Madame Nathalie AUFRERE disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, Madame Nathalie AUFRERE aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Madame Nathalie AUFRERE ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

TAXI DU GRAND LITTORAL
Représentée par M. Frédéric ALLAIN

Nathalie AUFRERE
« Bon pour acceptation des fonctions de Directrice Générale »